



Commune de
La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept le dix juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme PROTTEAU Joëlle, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, Mme MICHEAU Séverine et M. GUILBAUT Bernard, M. XAVIER François, et M. GOURBEAU Benjamin

Absents : M. DUBOIS Victorien, Mme BUTET Laetitia, Mme BEAUFORT Magalie, M. RAUX Samuel, M. HERRIBERRY Dimitri et M. JAMONNEAU Claude

Pouvoir : Mme BUTET Laetitia a donné pouvoir à Mme RECOUPE Sylvie
Mme BEAUFORT Magalie a donné pouvoir à M. XAVIER François
M. RAUX Samuel a donné pouvoir à Mme PILLOT Marguerite
M. HERRIBERRY Dimitri a donné pouvoir à Mme PROTTEAU Joëlle
M. JAMONNEAU Claude a donné pouvoir à Mme BREMENT-MARQUIS Monique

Secrétaire : Mme RECOUPE Sylvie

Début de la séance à 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2017 :

Aucune observation

Vote : 14 POUR

DELIBERATIONS

→ CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA GESTION DE LA CARTE DE LA VIE QUOTIDIENNE (CVQ)

Monsieur le Maire explique que la convention a pour objet de définir les modalités pratiques, juridiques et financières de gestion de la carte de vie quotidienne pour l'accès au service dont la compétence est communale : la restauration scolaire. Une convention avait été prise pour la gestion du périscolaire auparavant.

Une sous-régie est instituée pour les encaissements en numéraire et par chèques bancaires des participations des familles.

La présente convention sera jointe à la délibération. Elle prend effet à compter du 27 août 2017.

VOTE : 14 voix pour

- Accepte de signer la convention de la carte de la vie quotidienne entre la Commune et la Communauté de Communes de Parthenay
- Autorise le Maire à signer la convention.

→ DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE THENEZAY

Monsieur le Maire annonce que le foyer socio-éducatif du collège de Thénézay a déposé une demande de subvention, pour l'année 2017.

Le foyer socio-éducatif sollicite une aide financière d'un montant de 175€. Cette somme permet d'avoir accès à des ateliers pause après le repas le midi ou à des clubs proposés (nature, foot-bad, jeux de société...) ou à acheter des fournitures nécessaires au fonctionnement des clubs. En 2016, à la suite de leur demande, la somme de 125 € leur avait été versée.

VOTE : 14 voix pour

- Donne un avis favorable pour cette demande de subvention

→ CREATION D'UNE REGIE POUR L'ENCAISSEMENT DES REPAS DU 14 JUILLET

Au vu de l'organisation du repas du 14 juillet, la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des repas est nécessaire. Cette régie est installée à la mairie et se répètera chaque année.

La régie encaissera les produits suivants ; chèques et espèces. Le régisseur verse auprès de la trésorerie d'Airvault, la totalité des justificatifs des opérations de recette, au minimum une fois par mois.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

VOTE : voix 14 pour

- Donne un avis favorable pour la création de cette régie

→ CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE DE LA POSTE – CONVENTION A MODIFIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'un avenant à la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale avait été signé le 22 octobre 2014 pour une durée de 3 ans.

Au vu du changement d'heures d'ouverture de La Poste soit :

- actuellement : du lundi au jeudi de 13h45 à 18h00 et le vendredi de 13h30 à 16h30
- **à partir du 4 septembre 2017** : du lundi au vendredi de 13h45 à 17h00

Compte-tenu de cette modification, il y a lieu de reprendre un avenant à la convention n°2014-05.

La convention est jointe à la présente délibération.

VOTE : voix 14 pour

- Autorise cette modification,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement.

→ CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente la proposition technique et financière IRIS éclairage public et mise en lumière du patrimoine.

Cette prestation comprend le forfait « entretien, maintenance, urgence/dépannage » qui s'élève à 3 599,81 € HT /an, pour un contrat de 4 ans, et de 28 037,82€/HT pour le remplacement de l'ensemble des lanternes.

Il est demandé que le remplacement des lanternes en led se fasse sur 2 ou 3 ans.

La présente convention sera jointe à la délibération.

Compte tenu de sa « position », M. XAVIER François ne prend pas part au vote.

VOTE : voix 13 pour

- Accepte de signer la convention.

→ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DEL2017-06-04 SUR LA DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR PARTICIPER A LA CAO (COMMISSION APPEL D'OFFRES) DU MARCHE DE RESTAURATION

Suite au courrier de la sous-préfecture de Parthenay, en date du 3 juillet 2017, la délibération du 19 juin 2017, n'est pas conforme à la réglementation.

Effectivement selon l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission doit être composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, de trois membres du conseil municipal. Or, cette commission

regroupe des membres du Conseil Municipal, des membres du CCAS, et des membres du CIAS. Dans ces conditions, il faut modifier l'intitulé de la délibération et désigner des membres pour participer à un groupement de commandes.

Membre titulaire :

- Mme BREMENT-MARQUIS Monique

Membre suppléant :

- M. JAMONNEAU Claude

VOTE : voix 14 POUR,

- Accepte ces nominations pour participer aux prochains groupements de commandes du marché de restauration.

Mme BREMENT-MARQUIS Monique profite de ce sujet pour nous faire retour de la dernière réunion sur la préparation du marché. Certaines clauses abordées lors des derniers conseils, ont été stipulées dans le cahier des charges, entre autres :

- viande d'origine française
- purée maison et non flocon
- s'approvisionner dans le commerce de proximité
- mise en place d'une action éducative de tri au sein de la cantine
- produits de qualité

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,**

M. XAVIER François informe que la remise en état de pont ainsi que la peinture arrivent à sa fin. Les agents commencent à nettoyer et installer au niveau du stade pour le 14 juillet.

Les travaux de réflexion de voirie vont bientôt commencer (enrobé à froid) puis viendra ensuite le PATA.

Il annonce également que le cimetière a été nettoyé.

➤ **Rapport de M. Dimitri HERRIBERRY – adjoint délégué à la commission animation,**

M. GOURBEAU Benjamin informe que le 14 juillet est prêt. La remorque frigorifique a été commandée ainsi que les tivolis.

Le bulletin « spécial été » a été distribué.

Rapport de M. PROTTEAU Joëlle – adjoint délégué à la commission solidarité, agriculture, culture, cimetière,

Mme PROTTEAU Joëlle informe que les enfants de l'école ont obtenu leurs bons de réduction pour les entrées pour les structures gonflables pendant le FLIP.

Elle a ajouté avoir participé à la réunion au jeu Moutown ; seules les communes de La Ferrière, de La Peyratte et la Communauté de Communes Parthenay Gâtine y étaient représentées.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) M. le Maire informe qu'une rencontre avec la DIRCO a eu lieu pour des travaux à venir sur la RN 149 au niveau du Chalet. Une déviation va être mise en place, fin août, pendant une semaine. Un arrêté sera envoyé.
- 2) M. le Maire nous fait part qu'une proposition de rachat pour l'inventaire de la supérette a été faite mais selon le mandataire judiciaire cette estimation n'est pas justifiée. Le commissaire-priseur doit prendre contact avec nos services.
- 3) M. le Maire nous informe de son entrevue téléphonique avec l'assurance Groupama au sujet du lotissement Les Belletières. L'assureur suggère de partir en justice contre l'entreprise PARCOURS. Il est demandé à ce qu'un courrier en recommandé soit adressé à l'entreprise.
- 4) M. le Maire aborde la demande de M. Brandon GAUTELIER pour effectuer un contrat d'apprentissage au sein de notre commune dans le service technique. Les élus demandent des précisions sur les tâches à effectuer, les missions sur les 2 années.... Ce sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 31 JUILLET 2017

FIN DE SEANCE A 22H45